



BIOVALEURS approuve les orientations prises dans le GREEN DEAL Européen et la volonté de traduire les dispositions et les objectifs des deux stratégies Biodiversité 2030 et De la Ferme à la Table en initiatives législatives pour renforcer la durabilité du système alimentaire.

### *Que retenir de ces deux stratégies ?*

Les stratégies Biodiversité 2030 et De la Ferme à la Table annoncées en mai 2020 font partie du "GREEN DEAL" publié par la Commission Européenne en novembre 2019, ce Pacte Vert présenté comme la nouvelle stratégie globale de croissance durable. Elles sont alignées sur trois points essentiels : L'importance du Bio, la réduction de 50% des pesticides chimiques et la promotion d'un système alimentaire durable.

L'objectif de production en Bio est fixé à 25% des surfaces cultivées à l'horizon 2030 et c'est un objectif global ambitieux compte tenu des différences entre les pays membres. La Commission Européenne souligne l'importance du potentiel pour les producteurs, les bénéfices économiques (avec 10% à 20% d'emploi en plus à l'hectare), le surcroît de valeur ajoutée pour les produits et l'adéquation aux attentes des consommateurs, ce qui montre que **la production Bio est considérée comme le modèle de référence**, vertueux au-delà des impacts environnementaux. En complément des mesures issues de la PAC, la Commission proposera **un plan d'actions 2021-2026** : Les Etats membres auront à soutenir la dynamique productive et la demande de produits Bio, notamment à travers des campagnes de promotion et la commande publique qui devra intégrer dès la fin de l'année 2021 des critères de durabilité, des produits Bio pour favoriser une alimentation saine dans les établissements scolaires et les institutions publiques.

La réduction de 50% des pesticides chimiques est un objectif également commun aux deux stratégies et la stratégie Biodiversité 2030 vise aussi l'arrêt de l'utilisation des pesticides chimiques dans les zones sensibles telles que les espaces verts urbains la préservation de 10% des SAU sous des caractéristiques paysagères très diversifiées (bandes tampons, jachères rotatives ou non rotatives, haies, arbres non productifs, murs de terrasse et étangs). L'objectif de zéro pollution par les flux d'azote et de phosphore provenant des engrais en réduisant les pertes d'éléments nutritifs d'au moins 50% devrait avoir pour conséquence une **réduction de l'utilisation d'engrais d'au moins 20%**. Dans la stratégie De la Ferme à la Table, il est prévu que la Commission révisé en 2022 la directive sur **l'utilisation durable des pesticides, améliore les dispositions sur la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM) et encourage une plus grande utilisation de méthodes alternatives sûres**. Il s'agira aussi de réviser d'ici la fin de l'année 2021 les dispositions relatives aux produits phytopharmaceutiques pour faciliter la mise sur le marché des produits contenant des substances biologiques actives.

Le troisième axe commun à ces deux stratégies est la promotion d'un système alimentaire durable, avec des mesures attendues pour **faciliter l'enregistrement des variétés de semences**, pour **définir un cadre commun sur des critères de durabilité** (notamment pour éviter les allégations abusives). La stratégie Farm To Fork contient une innovation réellement significative avec **les nouveaux "éco-programmes"**, un système incitatif pour rémunérer les agriculteurs sur la base des services écosystémiques apportés par les pratiques durables comme l'agriculture de précision, l'agroécologie (y compris l'agriculture biologique), la séquestration carbone dans les sols et l'agroforesterie. A retenir également, **la création d'incitations fiscales** pour orienter les consommateurs vers une alimentation durable et saine. La proposition de la Commission Européenne sur les taux de TVA devrait permettre aux États membres de faire un usage plus ciblé des taux, par exemple pour soutenir les fruits et légumes biologiques.



La stratégie GREEN DEAL pose donc une série d'objectifs élevés et les orientations constituent pour les acteurs économiques du secteur Agro-alimentaire Bio des opportunités pour continuer à **développer un modèle de production reconnu désormais comme la référence et qui doit rester créateur de richesse économique, sociale, environnementale et sociétale**. Il est regrettable cependant que les objectifs ne soient **pas légalement contraignants**, et d'un point de vue général que **ces stratégies prennent peu en compte des territoires** (lien agriculture-territoire-entreprises) ou encore **que le modèle économique ne soit pas suffisamment explicite** sur la nécessité d'un entrepreneuriat humaniste et social.

---

**Pour la suite :** A court terme, il s'agira de suivre le travail conséquent qui se fera **au niveau européen pour l'articulation avec la PAC et les directives** et bien évidemment **les déclinaisons au niveau national** de l'ensemble des mesures nécessaires.

**BIOVALEURS** (cercle de réflexion indépendant créé en 2017 par des entreprises et entrepreneurs de la Bio et représentatifs économiquement de ce mouvement) **propose aux décideurs d'apporter des expériences et réflexions qui permettront d'implémenter les stratégies Biodiversité 2030 et De la Ferme à la Table**, notamment sur les axes suivants :

- **Les enjeux de qualité nutritionnelle et d'information des consommateurs,**
  - La création de l'étiquetage nutritionnel harmonisé obligatoire sur le devant des emballages,
  - La définition des profils nutritionnels pour limiter la promotion des aliments riches en graisses, en sucres et en sel (via des allégations nutritionnelles ou de santé),
  - La création d'un cadre d'étiquetage qui couvre les aspects nutritionnels, climatiques, environnementaux et sociaux,
  - Le suivi des initiatives pour la reformulation des aliments transformés, y compris la fixation de teneurs maximales pour certains nutriments,
  - La révision des cahiers des charges des IGP et AOP pour y renforcer les critères de durabilité,
  - Les critères minimaux obligatoires pour l'approvisionnement alimentaire durable y compris en produits biologiques, dans les écoles et les institutions publiques,
  - La législation sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaires afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la santé publique ;
- **Les enjeux de séquestration carbone :**
  - La définition des éco-programmes pour favoriser un nouveau modèle productif qui offre aux agriculteurs une source complémentaire de revenus et incite d'autres acteurs de la chaîne alimentaire,
  - Le projet de certification des absorptions de GES sur la base d'une comptabilité carbone fiable afin de vérifier l'authenticité des déclarations,
  - La nécessité de définir une vraie valeur à la séquestration avec un prix de la tonne CO<sub>2</sub>.
- **La législation sur le bien-être animal ;**
- **La révision de fiscalité avec la modulation des taux de TVA sur les produits alimentaires ;**
- **La mise en œuvre de la directive sur les pratiques commerciales déloyales.**

---

A propos : Site [BIOVALEURS](https://www.biovaleurs.fr) / Plus d'informations : [contact@biovaleurs.fr](mailto:contact@biovaleurs.fr)